Gières

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20181015-DEL091-18-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2018

DELIBERATION N° DEL091-18

L'an deux mille dix-huit, le 15 octobre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 9 octobre 2018, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :
Mmes I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. TISON, et MM. T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J -P. GABBERO, J.C. GUERRE-GENTON, G. MORIN, J. PAVAN, P. VERRI.

Pouvoirs :
Mme FERRACIOLI Chantal (Pouvoir à Jean-Marie BERINGUIER, en date du 13 octobre 2018)
Mme GERACI Marianne (Pouvoir à Simone BRANON-MAILLET, en date du 15 octobre 2018)
Mme ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 15 octobre 2018)
M. BAH Rahim (Pouvoir à Habib EL GARES, en date du 11 octobre 2018)
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à Jean-Claude GUERRE-GENTON, en date du 15 octobre 2018)
M. SERGENT Claude (Pouvoir à Paul BERTHOLLET, en date du 5 octobre 2018)

Absents excusés :
Mme AMBREGNI Nadège
Mme GONZALEZ Gisèle
M. DUBOIS Stéphane
M. PERRIER Yves

M. GEORGES MORIN A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET : Modification partielle du tableau des effectifs.

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier comme suit le tableau des effectifs :

1/ Suite à une mutation :
Suppression d'un poste de rédacteur, créé par délibération du 24/02/2014 et création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet au 1er novembre 2018.

2/ au titre de vacances de postes :
Création de deux postes d'adjoint technique à temps complet au 1er novembre 2018.

3/ au titre des avancements de grade 2018 :
Suppression d'un poste d'adjoint technique, créé par délibération du 25 juin 2007, et création d'un poste d'adjoint technique principal 2e classe à temps complet au 1er janvier 2018.

Suppression d'un poste d'agent de maîtrise, créé par délibération du 17 décembre 2012, et création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet au 1er janvier 2018.

Suppression d'un poste d'adjoint administratif, créé par délibération du 19 décembre 2011, et création d'un poste d'adjoint administratif principal 2e classe à temps complet au 1er janvier 2018.

Suppression de deux postes d'adjoint administratif principal 2e classe, créés par délibération du 23 décembre 2013 et du 23 novembre 2015, et création de deux postes d'adjoint administratif principal 1e classe à temps complet au 1er janvier 2018.

Suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine, créé par délibération du 15 décembre 2003, et création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal 2e classe à temps complet au 1er janvier 2018.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :
- de procéder à la modification partielle du tableau des effectifs,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2018, au chapitre 012 « Charges de personnel ».

Conclusions : la présente délibération est approuvée, à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 15 octobre 2018.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE GIÈRES (38610)

Pierre VERRI.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble - 2, place de Verdun - dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État..